



AVRIL
MAI
JUIN
2024

Vivre

Quimperlé

Le magazine de votre Ville Bevañ Kemperle www.quimperle.bzh

CLCV
Défendre
les droits des
consommateurs et
des locataires



HABITAT

PRIORITÉ LOGEMENT

FINANCES
UN BUDGET 2024
CONTRAIT PAR
L'INFLATION ET SES
CONSÉQUENCES

SPORT
Nicolas Gestin
à la rencontre
des élèves



MOBILITÉS
PARTAGER
L'ESPACE
PUBLIC



© istockphoto/Bienchen-s

S'informer

P4 SPORT
Nicolas Gestin
à la rencontre
des élèves
Fête du sport



P5 TRAVAUX
La construction
du conservatoire
va débiter

Venez échanger
et apporter vos idées
pour Quimperlé



© istockphoto/Perconex

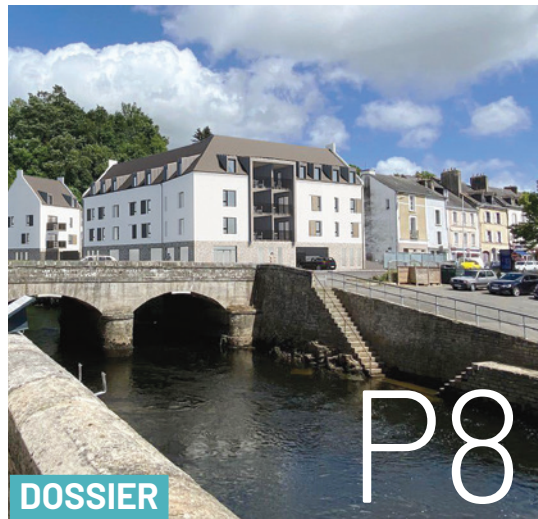
P6 FINANCES
UN BUDGET 2024
CONTRAIT
PAR L'INFLATION
ET SES
CONSÉQUENCES

Territoire

P12 Le logement,
un levier de l'attractivité
du territoire

Portrait

P14 CLCV
Défendre
les droits des
consommateurs
et des locataires



DOSSIER

P8

LOGEMENT

**RECONSTRUIRE
LA VILLE SUR
ELLE-MÊME**

Avec l'attractivité de notre cité,
de nombreux habitants cherchent
à pouvoir se loger à Quimperlé.
Si le marché immobilier est tendu,
les projets de nouveaux logements
sont bien là.



Raconter

P20 HISTOIRE
L'histoire de l'Hôtel
du Quilio continue

Vie politique

P21 MAIRIE
En direct
du conseil
municipal

P22 TRIBUNES

Entreprendre



P16 COMMERCE
One More Style,
Ambiance Bien-Être,
CREAttesti,
Ethique Création

Quartiers

P17 MOBILITÉS
PARTAGER
L'ESPACE PUBLIC,
ENSEMBLE



© istockphoto/Fludzhann Nagiev

Sortir

P18 CULTURE
Alain Le Quernec,
affichiste engagé



P19 AGENDA
Événements
culturels et sportifs



Répondre à la crise du logement

La crise du logement frappe de plein fouet notre pays. La Bretagne et Quimperlé n'y échappent pas. On en connaît les causes : résidences secondaires et locations touristiques sur le littoral, augmentation du prix de l'immobilier suite à la crise du Covid, hausse des taux d'intérêt, envolée des coûts de construction, difficultés de recrutements pour les entreprises...

Cette situation pénalise d'abord les populations les plus modestes - jeunes, travailleurs précaires, familles monoparentales. L'augmentation annoncée de la population bretonne dans les décennies à venir conjuguée à la raréfaction programmée des terrains constructibles ne peut d'ailleurs que contribuer à l'aggravation de cette situation. Dans ce contexte tendu nous devons donc agir, accompagner les projets mixtes (location, location-accession, accession libre) portés par des bailleurs sociaux et des promoteurs privés désireux d'investir dans notre cité. Ces opérations immobilières (Place Hervo, rue Leurioù, rue du Bourgneuf, îlot St Yves, rue de Pont-Aven...) sont souvent très complexes. Au coût initial du foncier et à la déconstruction des friches s'ajoute parfois une onéreuse dépollution des sols.

Des opérations qui ne sont pas sans impact sur la vie quotidienne des habitantes des quartiers concernés. Tout est fait pour réduire les nuisances des travaux mais ce qui doit nous guider c'est l'intérêt général de la population, l'urgence de donner un toit à chacun.

Le 1^{er} février 1954, l'Abbé Pierre lançait son célèbre appel. 70 ans plus tard nous vivons une crise profonde. En effet, si plus de 4,1 millions de personnes sont aujourd'hui considérées comme mal-logées en France, 12 millions de personnes sont touchées de près ou de loin par la crise du logement.

La reconquête des friches immobilières est donc un chantier d'intérêt général que notre cité s'honore de mener, dans l'intérêt des Quimperloises. ●

Michaël Quernez
Maire de Quimperlé
Maer Kemperle

Respont da enkadenn al lojeiz

Diaes-bras e vezer lakaet e Frañs gant enkadenn al lojeiz. Evel-se emañ an traoù e Breizh hag e Kemperle ivez. Gouzout a reomp evit peseurt abegoù : eil tier-annez ha tier feurmet d'an dourested en arvor, kresk priz ar madoù diloc'h da-heul enkadenn ar C'hovid, kresk ar feurioù kampi, kresk bras koustoù ar sevel tier, diaestaerioù tuta evit an embregerezhioù...

An dud izelekañ - re yaouank, labourerien vresk, an tiegezhioù unkar - a vez lakaet diaes da gentañ gant ar blegenn-mañ. Gant kresk ar boblañs e Breizh en deklvoavezhioù da zont, hag ivez gant an tachennoù sevel tier a zeuy da vout rouesoc'h-rouesañ evel m'emaomp o c'hortoz, ne c'hall ar blegenn-mañ nemet mont war washaat. Gant an tenn méo an traoù er blegenn-mañ e rankomp ober traoù, harpañ ar raktresoù kemmesk (feurmiñ, feurmiñ-prenañ, prenañ frank) douget gant ar feurmerien sokial hag ar bennluskerien brevez a faot dezhe postañ argant en hor c'humun.

Luziet-kenañ eo an oberiadennoù-se a denn d'ar madoù diloc'h-se (Plasenn Hervoù, straed Leurioù, straed Bourc'hnevez, tachenn Sant Youenn, straed Pont-Aven...). Ouzhpenn koust ar font evit komañs hag an dispignoù evit disevel ar fraostoù e koust ker-ruz a-wechoù pa vez ret disaotrañ an douar.

Efed o devez al labourioù-se war buhez pemdez an dud a zo o chom er c'hartererioù ma vezont graet. Graet e vez pep tra evit ma vefe nebeutoc'h a nozadurioù abalamour d'al labourioù met mad an holl dud eo a rank heñchañ ac'hanomp, mall eo ganeomp reiñ toenn da bep hini.

D'ar 1^{añ} a viz C'hwevrer 1954 en doa graet an aotrou beleg Pierre e c'halvadenn brudet. Rak daoust ma'z eus ouzhpenn 4,1 milion a dud hag a vez sellet oute evel tud fall-lojet e Frañs en deiz hiziv, ez eus 12 milion a dud skoet a-bell pe a-dost gant enkadenn al lojañ.

Ur chanter evit mad an holl eo adc'hounit ar madoù diloc'h fraost eta. Enoret eo an ti-kêr o ren anezhañ evit mad tud Kemperle. ●



VIVRE QUIMPERLÉ
Hôtel de ville - 29391 Quimperlé Cedex : Tél. 02 98 96 37 37 - Fax 02 98 96 37 39
Directeur de la publication : Michaël Quernez : Crédits photos : Service communication (sauf mention contraire)
Rédacteur : Simon Briens, Services municipaux /
Réalisation : Acis&Galaté. / Imprimé à 7 200 exemplaires sur papier PEFC. / Édition : Ville de Quimperlé





4 KELEIER S'INFORMER

Sport

NICOLAS GESTIN À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES

Fin janvier, le céiste tricolore licencié au Canoé Kayak de la Communauté de Quimperlé (CKCQ) était de passage à l'école élémentaire du Lézardeau pour aller à la rencontre de jeunes Quimperlois-es.

Arrivé avec son embarcation et sa pagaie, le champion de canoé slalom Nicolas Gestin a été accueilli par une haie d'honneur, sur l'air de « La Flamme Olympique » chanté par les élèves. Durant toute la matinée, dans sa tenue officielle des Jeux Olympiques de Paris 2024, il a présenté à des enfants curieux et enthousiastes son parcours, sa vie d'athlète de haut niveau ainsi que son matériel, tout en animant la session par des jeux de questions-réponses. « C'est un petit retour aux sources puisque j'ai fait mon école ici » confie le jeune Trémévénais de

24 ans passé par les écoles du Lézardeau et le collège Jules Ferry avant de rejoindre le pôle Espoirs de Cesson Sévigné et, enfin, le pôle Olympique de Vaires-sur-Marne. C'est d'ailleurs sur ce bassin où il s'entraîne tous les jours que Nicolas Gestin représentera la France aux Jeux Olympiques lors de l'épreuve de canoé slalom monoplace homme. À l'issue de cette rencontre avec les élèves, mise en place par le directeur de l'accueil périscolaire de l'école, les enfants lui ont offert des dessins, lui ont adressé des messages d'encouragements et sont retournés en classe avec

de grands sourires et quelques autographes ! De son côté, Nicolas Gestin continue sa préparation. À Font-Romeu, à la Réunion, puis aux championnats du Monde et d'Europe, l'athlète « n'a qu'une chose en tête : c'est le titre ». Vice-champion du monde en épreuve individuelle en septembre dernier, il peut croire en ses chances. « J'ai l'ambition d'aller me régaler sur l'eau, de faire la plus belle navigation possible, mais forcément je suis dans une quête vers l'or » conclut-il. Rendez-vous est pris du 27 au 29 juillet à l'occasion de Paris 2024. ●

À VOIR Retrouvez l'interview de Nicolas Gestin sur la chaîne Youtube QuimperleVille.

FÊTE DU SPORT

Le Raid Ados revient pour une 8^e édition dimanche 16 juin ! Cet évènement sportif permet aux collégiens de la 6^e à la 3^e de découvrir de multiples sports de plein air, sans esprit de compétition. Un moment sympa en pleine nature avec les copines et les copains. L'arrivée du Raid Ados se fait à la Prairie Saint-Nicolas où se déploie le village découverte animé par les clubs sportifs locaux qui proposeront des initiations, gratuites, pour toutes et tous durant toute l'après-midi. Une formule conviviale et familiale pour découvrir de nombreux sports. ●



Travaux

LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE DÉBUTE

Après le désamiantage du bâtiment Guéhenno en février-mars, les travaux de terrassement des abords débutent. L'amorce d'une séquence qui aboutira à la livraison d'un nouvel équipement intercommunal au sein d'un secteur requalifié.

Top départ. Après les diagnostics et les fouilles archéologiques, le site du futur conservatoire intercommunal de musique et de danse va faire l'objet de plusieurs mois de travaux, avec en ligne de mire une livraison de l'équipement fin 2026. > À partir de la mi-avril, les opérations de terrassement des abords débutent, avec des dévoiements et réalisations des réseaux. Un couloir d'accès piéton sera maintenu pour accéder à l'école.

pourtour du futur bâtiment. > Positionnés pendant l'été afin de ne pas gêner le fonctionnement de l'école, les travaux de réseaux de la rue Bisson seront réalisés en juillet et août et nécessiteront d'interdire la circulation automobile dans cette rue. Pendant les travaux vos commerces resteront accessibles et les circulations piétonnes seront maintenues. Enfin, pour permettre la bonne circulation des engins de chantier,

deux cédez le-passage vont faire leur apparition au croisement entre la rue de Pont-Aven et la Place Jean Jaurès. Afin de minimiser les gênes occasionnées par ce chantier, la Ville a intégré du mieux possible les contraintes des différents usagers (riverains, parents d'élèves, personnel scolaire, commerçants...) dans les modalités pratiques et le calendrier des opérations. ●

À l'occasion du début des travaux de construction, Quimperlé Communauté et la Ville lancent un site internet dédié au projet de conservatoire intercommunal. Vous pouvez y retrouver toutes les informations relatives au chantier et au calendrier de construction.

+ D'INFOS www.travaux-conservatoire.bzh

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite aux rencontres de quartiers et à la diminution du tarif de l'énergie pour la Ville entre 2023 et 2024, une adaptation des horaires d'allumage est mise en place pour allonger les durées d'éclairage pour les trajets professionnels, les sorties tardives des bars et restaurants et pour les retours à domicile au-delà de 22h. > Sur les grands axes et dans l'hyper-centre : l'éclairage est coupé en semaine entre minuit et 6h du matin, et entre 2h et 6h le week-end. > Dans les zones résidentielles : l'éclairage est coupé en semaine entre 22h30 et 6h, et entre 22h30 et 7h le week-end. Du 1^{er} juin au 31 août, la zone de vie nocturne en basse-ville restera allumée jusqu'à 2h. ●

+ D'INFOS + www.quimperle.bzh

ÉLECTIONS

Les élections européennes auront lieu dimanche 9 juin 2024. 81 eurodéputés français seront élu-e-s à la représentation proportionnelle lors de ce scrutin de liste à un tour. L'Espace Benoîte-Groult sera de nouveau le lieu de vote unique dans notre cité, regroupant l'ensemble des bureaux de vote de la commune. ●

CINÉMA

Le cinéma municipal La Bobine fait le plein de nouveautés en 2024 : > Une nouvelle séance est créée tous les vendredis à 14h30. > Un ciné-café est organisé un vendredi par mois à 14h30, avec un

temps d'échanges après la séance. > Des séances de cinéma pour les 3-10 ans sont proposés tous les mercredis à 14h30. > Des séances Ciné Bout'chou sont proposées le 2^e lundi des vacances à 18h.

> Chlorofilm y propose un jeudi par mois une séance à 14h30, ainsi qu'une séance Ciné Mômes chaque mercredi à 10h30 durant les vacances scolaires. ●

VENEZ ECHANGER ET APPORTER VOS IDÉES POUR QUIMPERLÉ

Afin de faire participer et d'impliquer davantage les Quimperloises et Quimperlois qui le souhaitent dans la vie locale, la "Rencontre citoyenne de printemps" sera nourrie de discussions qui se tiendront lors de tables rondes portant sur quatre thématiques : le projet de ludo-médiathèque, les mobilités, l'égalité femmes-hommes, la pratique sportive libre. Chaque table ronde sera composée d'un-e élu-e référent-e, d'un-e conseiller-e de quartiers et d'habitant-e-s et d'associations volontaires. Une restitution se tiendra à l'issue des discussions. Autre nouveauté, elle se tiendra un samedi matin pour permettre à davantage de personnes de s'y rendre et de participer aux débats. Un accueil convivial autour d'un café et de viennoiseries est prévu à partir de 9h45, ainsi qu'un pot de l'amitié en fin de matinée. ●



RENCONTRE CITOYENNE DE PRINTEMPS SAMEDI 25 MAI À 10H Espace Benoîte-Groult (Accueil café à 9h45)

5 KELEIER S'INFORMER

UN BUDGET 2024 CONTRAINT PAR L'INFLATION ET SES CONSÉQUENCES

Si la diminution de la facture énergétique permet de soulager les finances de la Ville, la situation reste délicate. En cause notamment : la baisse des dotations de l'État, les hausses de taux d'intérêts ou encore le coût des réparations liées à la tempête Ciaran.

Ciaran a généré 130 000 € de coûts non prévus dont 70 000 € pour 2024.

Peu de marges de manœuvre

Certes la Dotation Globale de Fonctionnement devrait augmenter légèrement au regard de la hausse du nombre d'habitants mais elle est loin de couvrir les baisses constatées ces dernières années. Pour mémoire, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les leviers de recette sont rares pour les communes. C'est la raison pour laquelle le taux communal de taxe foncière avait été réévalué l'année dernière, après 14 ans de stabilité, pour faire face à l'explosion des coûts énergétiques. Après avoir à plusieurs reprises mis en place des mesures d'économie dans son budget de fonctionnement, celui-ci est devenu incompressible à niveau de service public constant. La Ville réintègre en outre dans ses dépenses de fonctionnement les actions suspendues en 2023 : vœux à la population, illuminations de Noël, feu d'artifice, exposition annuelle.

+116% C'est l'augmentation de la facture énergétique entre 2022 et 2023, passée de 567 201€ à 1 227 000 €. L'addition aurait même pu être bien plus salée sans les économies d'énergie que la Ville a réalisées au travers de son plan de sobriété : près de 500 000 €. En 2024, les prix de l'énergie pour la collectivité ont diminué mais représentent tout de même un niveau important. Côté dépenses toujours, la forte hausse des taux d'intérêts, de 0,70 % à 3,70 % entre 2022 et fin 2023, génère des coûts supplémentaires. La Ville doit également faire face aux mesures nationales de revalorisation salariale des agents de la fonction publique, sans compensation de l'État (240 000 €) ainsi qu'à la perte sur 2 ans de la Dotation de Solidarité Urbaine (85 000 €) qui lui était versée... par l'État. Enfin, la tempête



L'opération de la ludo-médiathèque verra bientôt le jour.

Des investissements contenus et optimisés

La Ville doit répondre à la nécessité de financer son programme d'investissement avec des impératifs de conservation du patrimoine communal. Plusieurs opérations structurantes sont proposées dans le cadre du vote du budget, parmi lesquels le complexe tennistique (cofinancé avec d'autres partenaires), le développement de la pratique cyclable (cofinancé, avec des subventions qui seront perçues en 2024), la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville ou encore l'engagement du projet

de requalification du site des anciennes fonderies. Le budget 2024 a été soumis au vote du Conseil municipal du 2 avril. ●



La tempête Ciaran a généré 130 000 € de coûts pour la Ville.

2 questions à

Éric Alagon

adjoint aux finances et à l'évaluation des politiques publiques



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par la Ville pour l'élaboration de son budget ?

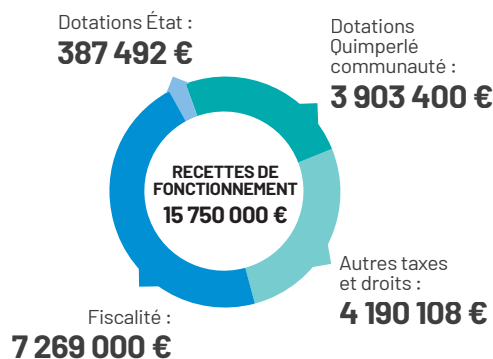
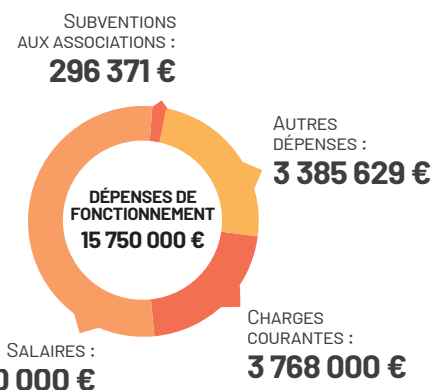
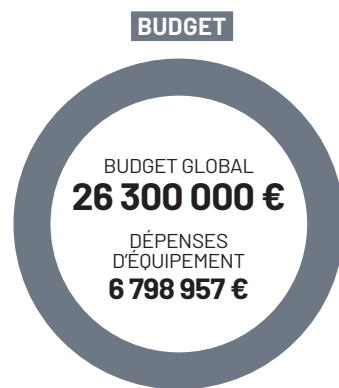
C'est tout d'abord l'augmentation du budget de fonctionnement liée à la revalorisation salariale des agents, une bonne mesure qui n'est malheureusement pas compensée par l'État.. Il faut également noter l'augmentation des taux d'intérêts qui pèse sur les emprunts de la Ville et sur sa dette. C'est aussi la baisse des recettes liées aux droits de mutation. Un travail de priorisation des investissements a de nouveau été mené, avec pour critères le taux

Des projets majeurs pour la Ville vont se matérialiser prochainement

de cofinancement des projets mais aussi leur nécessité en matière d'amélioration du cadre de vie des Quimperlois-es. Enfin, en tant que ville-centre, Quimperlé a un certain nombre de dépenses concernant des équipements, notamment culturels ou sportifs, qui profitent aux habitants de l'ensemble de l'agglomération. C'est pourquoi le travail se poursuit avec Quimperlé Communauté pour que la Ville soit mieux accompagnée financièrement sur ces sujets.

Quelles sont les grandes lignes du budget 2024 proposé au vote du Conseil municipal ?

Nous avons, comme toujours, l'impératif de trouver une alchimie entre une rigueur dans les dépenses de fonctionnement et le maintien de la qualité des services publics. Côté investissements, des projets majeurs pour la Ville vont se matérialiser prochainement. Pour cette année 2024, on peut notamment citer le début des travaux de requalification des abords du futur conservatoire intercommunal, l'avancée des projets d'agrandissement du gymnase de Kerneuzec et de ludo-médiathèque, la réfection du mur d'escalade aux Cordiers, des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments communaux, des travaux de confortement des quais de la basse-ville dans le cadre de la lutte contre les inondations, l'extension du parking de la gare à proximité du projet de La Loco, ainsi que des travaux de voirie plus conséquents. ●



Zoom

MAÎTRISER NOS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est composé de deux parties qui doivent être chacune à l'équilibre :

> La section d'investissement est principalement utilisée pour bâtir des projets durables au service de la population. Les dépenses d'investissement comprennent ainsi des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du

patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés. Exemples : complexe tennistique, Maison France Services, agrandissement du gymnase de Kerneuzec...
> La section de fonctionnement

est principalement utilisée pour financer les services publics du quotidien accessibles aux Quimperloises et Quimperlois. Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Exemples : charges de personnel, achat de fournitures, charges de gestion courante

(électricité, téléphone...), subventions aux associations, restauration scolaire... Dans le cas du budget de fonctionnement, il n'est pas possible de recourir à l'emprunt. La maîtrise de ces dépenses est donc primordiale. ●

+ D'INFOS
www.quimperle.bz

LOGEMENT

Avec l'attractivité de notre cité, de nombreux habitants cherchent à pouvoir se loger à Quimperlé. Si le marché immobilier est tendu, les projets de nouveaux logements sont bien là. La Ville en porte un certain nombre, mais les propriétaires privés et les partenaires publics sont également mobilisés.



Le garage Le Ny Le Noges laissera la place à un ensemble de 17 appartements.



6 nouveaux appartements et 2 commerces verront le jour Place Hervo.

RECONSTRUIRE LA VILLE SUR ELLE-MÊME

Quimperlé n'a jamais compté autant d'habitants. Le dernier recensement de l'INSEE indique que la population municipale atteint pour la première fois le chiffre de 12 313. En ajoutant les "comptés à part", la population totale se porte même à 12 782 personnes. C'est bien là le signe de l'attractivité grandissante et du dynamisme de notre ville.

Difficultés d'accès au logement

Pour diverses raisons, cette augmentation de la population se traduit aussi par une demande en logements qui n'est pas toujours satisfaite. Pour y parvenir, 400 logements neufs devraient notamment voir le jour à Quimperlé d'ici 2026. Parmi ceux-là, 200 s'ajouteront aux 780 logements sociaux déjà existants. Divorces, séparation, vieillissement de la population, jeunes travailleurs... Les évolutions démographiques ont pour effet un besoin important en petits appartements : des T2 ou des T3 notamment. Une offre de logements encore trop rare dans notre cité pour satisfaire la demande. C'est d'ailleurs pourquoi la Ville porte, avec ses partenaires, plusieurs projets immobiliers comprenant des appartements de ce type.

C'est également la raison pour laquelle des investisseurs privés locaux engagent des travaux dans des immeubles ou maisons existantes en y créant plusieurs appartements, faisant diminuer le nombre de logements vacants. Rue de Clohars, un ancien commerce et le logement de son ex-gérant vont ainsi devenir 9 appartements. Rue de la Villemarqué, une ancienne maison va également accueillir 6 appartements. En 2024, ce sont ainsi 48 nouveaux logements qui vont être créés dans des immeubles existants du centre-ville.

Densifier l'habitat et résorber les friches

La résidence inclusive de la rue Leuriou, les deux immeubles de la place Hervo, l'îlot Saint-Yves, la clairière de Kérisole, l'ancien



Rue du Faouët, 10 appartements et 2 logements individuels sont en cours de construction.

garage Le Ny Le Noges... Ces projets immobiliers portés par la Ville aux côtés d'autres partenaires visent tous à construire de l'habitat en centre-ville au travers de la densification. Seul le projet de Stang An Aman est une extension urbaine qui créera de la continuité entre deux



L'îlot Saint-Yves accueillera 74 logements.

quartiers. Côté investisseurs privés, la tendance est la même. Et le projet porté par Axiom rue de Pont-Aven visant à la construction de 94 nouveaux logements collectifs s'inscrit aussi dans cette démarche. Ces réalisations vont également participer à embellir le centre-ville de notre cité en faisant disparaître ses friches urbaines. Anciens garages, immeubles à l'abandon, hangars SNCF... Autant de lieux qui vont demain, accueillir des familles dans un bâti rénové, isolé, près des commerces et des services, en cœur de ville.

Le temps long

Les projets immobiliers mettent malheureusement du temps à être livrés. C'est d'abord une conséquence de la crise sanitaire et de ses effets, mais aussi de l'augmentation des coûts des matières premières et donc du coût des chantiers.

Il est aussi plus difficile de monter des projets immobiliers lorsque plusieurs partenaires doivent travailler ensemble, se mettre d'accord, débloquer des financements... Mais construire en centre-ville est surtout beaucoup plus difficile que sur des terrains en périphérie. Il faut en effet réaliser des démarches plus complexes en matière d'autorisation de construire en secteur protégé, procéder aux dépollutions parfois coûteuses et complexes des sites lorsqu'il s'agit de friches industrielles, ou encore protéger les bâtiments mitoyens lors des travaux de gros œuvre. ●

Zoom

DES AIDES À LA RÉNOVATION EXISTENT

> Afin d'embellir le centre-ville et renforcer son attractivité, une opération d'aide au ravalement des façades et au remplacement des menuiseries a été mise en place par la Ville. Pour être éligibles à la subvention, les travaux doivent être réalisés dans le secteur hypercentre de la basse-ville et l'ensemble de la façade doit être traitée. En 2023 par exemple, ce sont 4 propriétaires qui ont pu bénéficier de ce dispositif pour un total de 8 737 €.

+ D'INFOS +
www.quimperle.bzh

> Dans le cadre de sa compétence « Logement », Quimperlé Communauté se mobilise pour l'amélioration de l'habitat à travers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette dernière propose aux propriétaires qui occupent ou louent leur logement des aides financières, un appui administratif et des conseils techniques. Les travaux aidés financièrement doivent viser l'amélioration des performances énergétiques, l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, la mise en conformité de l'assainissement individuel ou la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

+ D'INFOS +
www.quimperle-communaute.bzh

400

C'est le nombre de logements neufs qui devraient voir le jour à Quimperlé d'ici 2026.

DES NOUVEAUX LOGEMENTS AU CŒUR DE NOTRE VILLE

Avec la mobilisation de la Ville, des bailleurs sociaux, de Quimperlé Communauté, du Conseil départemental du Finistère, du Conseil régional de Bretagne, de l'État, mais aussi des investisseurs privés, Quimperlé compte un nombre important de projets de nouveaux habitats. La plupart sont recensés sur cette carte, non exhaustive.

Opérations menées par des acteurs publics

En cours

À venir

Opérations menées par des acteurs privés

Réalisés

Rue de Pont-Aven
Création de 2 maisons individuelles et 94 appartements (dont 32 logements sociaux)

Boulevard de la gare
Rénovation de 7 appartements

Rue Olympe de Gouges
Les jardins de Kerjouanneau : 14 maisons individuelles

Ilot Saint-Yves
Création de 74 logements

Place des Haras
Création de 3 appartements

Rue de Clohars
Création de 9 appartements

Rue Cornic Duchene
Rénovation de 7 appartements

Résidence Leuriau
Création d'une résidence intergénérationnelle de 24 appartements

Place Saint-Michel
4 appartements

Place Hervo
Création de 6 appartements et de 2 commerces

Rue Savary
7 appartements

Rue du Fauoët
Création de collectifs de 10 logements et de 2 logements individuels

Rue de la Villemarqué
Création de 6 appartements

Rue du Bourgneuf
17 appartements

Rue Jean Augustin du Paz
14 maisons individuelles

Rue Jean Augustin du Paz
3 appartements

Rue de Loriet
Création de 6 appartements

Clairière de Kerisole
Création 12 appartements

Clairière de Kerisole
Création de 20 maisons neuves et 22 appartements

Opérations menées par des acteurs publics

En cours

À venir

Opérations menées par des acteurs privés

Réalisés

Rue de Pont-Aven
Création de 2 maisons individuelles et 94 appartements (dont 32 logements sociaux)

Boulevard de la gare
Rénovation de 7 appartements

Rue Olympe de Gouges
Les jardins de Kerjouanneau : 14 maisons individuelles

Ilot Saint-Yves
Création de 74 logements

Place des Haras
Création de 3 appartements

Rue de Clohars
Création de 9 appartements

Rue Cornic Duchene
Rénovation de 7 appartements

Résidence Leuriau
Création d'une résidence intergénérationnelle de 24 appartements

Place Saint-Michel
4 appartements

Place Hervo
Création de 6 appartements et de 2 commerces

Rue Savary
7 appartements

Rue du Fauoët
Création de collectifs de 10 logements et de 2 logements individuels

Rue de la Villemarqué
Création de 6 appartements

Rue du Bourgneuf
17 appartements

Rue Jean Augustin du Paz
14 maisons individuelles

Rue Jean Augustin du Paz
3 appartements

Rue de Loriet
Création de 6 appartements

Clairière de Kerisole
Création 12 appartements

Clairière de Kerisole
Création de 20 maisons neuves et 22 appartements

2 questions à

Michel Forget,

adjoint au maire à la politique de la ville (urbanisme, habitat, mobilité) et à l'environnement.



Quimperlé connaît-elle une crise du logement ?

Oui, de nombreux ménages souhaitant construire se voient refuser le crédit bancaire qu'ils demandent, de nombreuses familles ne trouvent pas de logement à louer.

Les causes sont connues : des taux bancaires élevés, le prix de la construction qui a fortement augmenté depuis la crise sanitaire, des délais d'attribution de logement social très long, le parc locatif privé saturé. La Ville a lancé ou soutient de nombreux projets de construction neuves pour permettre l'accueil de nouveaux habitants à des prix abordables. Citons les exemples de la place Hervo, de la rue du Fauoët pour les logements sociaux, de Stang an aman pour un nouveau quartier avec des lots de terrains à bâtir comprenant des maisons en location-accession et logements locatifs sociaux. Si les aménageurs publics sont la cheville ouvrière, nous notons le retour de promoteurs privés absents depuis 2010. Le soutien financier de Quimperlé Communauté par sa politique de l'habitat est essentiel. Nous espérons répondre à cette crise mais une politique du logement claire et ambitieuse de la part de l'État nous conforterait.

Comment la loi zéro artificialisation (ZAN) modifie les règles d'urbanisme ?

Elle fixe un objectif pour 2050 : chaque m² artificialisé devra être compensé par l'équivalent en renaturation. 3 périodes vont le permettre : 2021-2031, 2032-2042, 2042-2050. La première est la diminution de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie

Renaturer les territoires permet de lutter contre le réchauffement climatique»

2011-2020 sur la totalité des territoires communaux. Pour les 16 communes de Quimperlé Communauté, la surface « consommable » à ventiler entre villes est de 120 ha pour 10 ans soit une diminution majeure. Renaturer les territoires permet de lutter contre le réchauffement climatique et de contribuer au bien-être de la population. Les villes doivent donc limiter l'artificialisation tout en répondant aux besoins des habitants en termes de biens et services et développer l'attractivité économique. De nombreux élus locaux ont dit leur inquiétude face à cette évolution. S'approprier cette loi nécessitera une large concertation. La loi constitue une transition rapide voire une rupture alors même que le PLUI a été approuvé début février 2023. Le PLUI va devoir être mis en conformité en 2027.

Stang An Aman
Création de 133 logements

Stang An Aman
Création de 25 maisons individuelles



HABITAT

Pour répondre à l'accroissement démographique du Pays de Quimperlé et maintenir l'attractivité du territoire, l'enjeu du logement est central pour Quimperlé Communauté.

Le logement, un levier de l'attractivité du territoire

© istockphoto/Ferrantraite

2 questions à

Marie-Louise Grisel
vice-présidente en charge de l'habitat

En quoi consiste la politique de l'habitat de Quimperlé Communauté ?

Dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat 2020-2025, Quimperlé Communauté propose aux communes du territoire un accompagnement aux opérations de renouvellement urbain. Pour la production de logements sociaux, l'agglomération verse un bonus financier aux bailleurs sociaux de 8000 € par logement construit en zone de renouvellement urbain.

Un outil cartographique proposé par l'agglomération permet également d'identifier des secteurs à rénover avec un référentiel des friches en centres-villes. En partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF), Quimperlé Communauté s'attache également à faire du portage foncier* en centralité.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement concourent également à cet objectif ?

En effet, dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), des accompagnements par le biais de permanences sont mis en place. Citémétrie s'adresse par exemple

Opération de construction de nouveaux logements rue du Bourgneuf.

aux ménages modestes pour étudier les travaux à réaliser dans leurs logements afin de lutter contre la précarité énergétique et ainsi améliorer la qualité du parc immobilier.

Pour soutenir la rénovation du parc existant, l'ADIL en partenariat avec Quimperlé Communauté organise des ateliers pour aider les copropriétés à s'organiser afin de mener des travaux d'entretien de leur bâtiment. Créé par l'Agglomération en 2021, le Service Rénovation Énergétique de l'Habitat (SREH) propose aide et conseil neutre sur les travaux de rénovation énergétique. "Les Compagnons bâtisseurs" sont aussi un partenaire qui lutte contre le logement indécemment aidant à leur rénovation. ●



* Le portage foncier est un dispositif d'aide à l'acquisition différée du foncier par lequel l'effort financier immédiat de l'acquéreur est limité au seul coût lié à la construction du logement.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

Grâce à son Programme Local de l'Habitat (PLH), la collectivité réalise une série d'actions qui permettent de répondre en partie aux besoins du territoire. Aux côtés d'autres acteurs (communes, bailleurs sociaux...), elle favorise une offre de logements de qualité pour tous les âges et tous les budgets, avec un objectif de production de 2 700 logements sur le pays de Quimperlé dont environ 30 % d'entre eux en renouvellement urbain sur les 6 ans du PLH. ●

Les programmes de logements sociaux accompagnés par Quimperlé Communauté sur le territoire de Quimperlé :

- > **Rue du Bourgneuf** (OPAC), 16 logements : 177 000 €
- > **Îlot Saint-Yves** (OPAC), 40 logements : 170 000 €
- > **Rue de Kerbetrand** (logis Breton), création de 22 logements : 243 500 €
- > **Rue du Fauët** (Armorique habitat), création de 10 logements : 74 000 €
- > **Place Hervo**, 6 logements et 2 commerces : la Ville va bénéficier du fond de concours démolition-reconstruction d'un montant de 186 075 €
L'OPAC a perçu 25 500 € d'aides pour la création des 6 logements.



▲ **Rue Leuriou** (Finistère Habitat), création de 24 logements : 298 500 €

> Parallèlement, Quimperlé Communauté soutient à hauteur de 10 000 € la PEP 29 pour développer l'hébergement temporaire chez l'habitant notamment sur la commune de Quimperlé. Pour rappel ce dispositif permet à un jeune de 15 à 30 ans en contrat temporaire (stage, alternance, saisonnier...) d'être logé par un habitant volontaire qui dispose d'une chambre / étage disponible chez lui, en échange d'une contrepartie financière mesurée de 15 €/ nuit versée par le jeune, dans la limite de 250 € / mois l'été et 270 € / mois l'hiver. ●

+ D'INFOS
PEP 29
07 81 83 92 73

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR AMÉLIORER L'HABITAT

> Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est Quimperlé Communauté qui est votre interlocuteur. En effet, dans le cadre des actions de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Communauté d'agglomération souhaite proposer aux habitants du Pays de Quimperlé une offre de service public à l'échelle du territoire. Le service de rénovation énergétique de l'habitat (SREH) de Quimperlé Communauté conseille et accompagne de nombreux particuliers dans leurs questionnements et leurs projets. Une aide à l'utilisation d'isolant biosourcé a ainsi été votée à l'automne 2023, permettant d'accorder jusqu'à 2 000 € par projet. Depuis 2020, l'OPAH (Opération

Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) animée par CITEMETRIE a permis à plus de 200 ménages de la ville de Quimperlé d'être accompagnés dans leur travaux de rénovation de leur logement (travaux de rénovation énergétique pour 70 % des cas). Depuis le début de l'OPAH de Quimperlé Communauté, 7 propriétaires bailleurs ont également pu bénéficier de ce dispositif ce qui a permis de créer 30 logements locatifs à loyers modérés à Quimperlé. ●

+ D'INFOS
www.quimperle-communauté.bzh

Sandrine Rannou

« Nous constatons de plus en plus de congés donnés de manière abusive par les propriétaires. »

CLCV
(Consommation, Logement, Cadre de Vie)

Défendre les droits des consommateurs et des locataires

Présente le 1^{er} et le 3^e jeudi du mois à la Maison France Services, l'association informe et accompagne les Quimperlois-es dans le règlement de leurs litiges en matière de logement, banque, assurance, mutuelle, énergie...

« Depuis 70 ans, nous sommes là pour écouter, conseiller, informer, former, accompagner et représenter les ménages dans le traitement de leurs litiges », détaille d'emblée Sandrine Rannou, déléguée départementale de l'association CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie). « Mais nous sommes là aussi pour les sensibiliser dans leur vie au quotidien, par exemple dans la réduction des déchets ou la maîtrise de leur énergie. » Par ailleurs, l'association intervient souvent auprès des pouvoirs publics comme force de propositions. Dernièrement, les questions des marges de distribution sur les carburants, de remise en question de la loi SRU ou du prix de l'électricité étaient au centre de leur plaidoyer.

Des problématiques liées au logement

Dans le Finistère, grâce à un réseau actif d'une soixantaine de bénévoles, la CLCV propose un service de proximité

Martine Bossier Morizot

via ses 12 lieux de permanence. Elle intervient aussi à domicile lorsqu'un locataire la sollicite pour constater une situation de logement "indécent" et faire valoir ses droits auprès du bailleur. L'association constate au niveau départemental une hausse des signalements, sans doute en lien avec le sujet d'actualité des passoires thermiques. En 2023, l'équipe a reçu à Quimperlé environ 70 personnes, dont 44 % d'entre eux rencontraient des problématiques liées au logement (12,7 % pour l'énergie). « Nous traitons davantage de litiges liés aux augmentations de loyer, aux charges de réparations locatives, et la non-restitution du dépôt de garantie... » explique Sandrine Rannou. À la demande des locataires, l'association peut participer à l'état des lieux de sortie. « Nous constatons de plus en plus de congés donnés de manière abusive par les propriétaires, qui veulent récupérer leur bien pour les vendre et/ou les mettre en location saisonnière » ajoute la déléguée départementale.

Un accompagnement personnalisé

Le cas échéant, l'association réoriente vers les bons interlocuteurs. Surtout, elle étudie avec les demandeurs les possibilités d'actions, en favorisant les démarches à l'amiable. Il arrive

parfois que la CLCV représente l'usager pour donner du poids à sa requête. « Dernièrement, une dame âgée a repéré un nouveau prélèvement sur son compte », raconte Sandrine Rannou. « J'ai adressé un mail à l'entreprise concernée, en mettant en avant le caractère abusif du démarchage et le non-respect du Code de la Consommation, le dossier a été clos ».

Un visage humain

Prenant l'exemple des fournisseurs d'énergie, la déléguée départementale souligne le sentiment des consommateurs d'être parfois "baladés". Ce sentiment est souvent partagé par un public composé de personnes isolées et/ou âgées, subissant la fracture numérique. Les rendez-vous en présentiel de la CLCV sont appréciés : « Nous n'avons pas toujours de baguette magique mais, le fait d'être écouté et accompagné, apporte déjà beaucoup au grand public que nous recevons. » ●

+ D'INFOS
Permanence les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 9h30 à 11h30, sur rendez-vous

MAISON FRANCE SERVICES
1 rue des Gorgennes - 02 98 95 34 41
finistere@clcv.org



UNE NOUVELLE ADRESSE POUR AMBIANCE BIEN-ÊTRE

Delphy Colombert et son équipe ont investi l'immeuble du 4 rue Isole avant les fêtes. Depuis 8 ans, l'entreprise connaît une demande croissante, que ce déménagement va pouvoir

accompagner. Massages, soins du visage, technologie minceur, ateliers bébés... Ambiance Bien-Être dispose désormais de 6 cabines pour accueillir ses clients. L'enseigne a créé un "spa

urbain" avec une baignoire de balnéothérapie, un hammam et un sauna, ainsi qu'une cabine de massage "Duo". 9 personnes travaillent dans cette entreprise au succès croissant, dont 4 apprenties. Ce déménagement est notamment l'aboutissement d'une opération de ravalement qui participe au dynamisme de notre centre-ville et que la Ville a subventionnée à hauteur de 2 650,50 € dans le cadre de son "dispositif façades". ●

Ambiance Bien-Être
4 rue Isole / 02 56 46 32 50
ambiance-bien-etre.fr



SOUTIEN FINANCIER AUX COMMERÇANTS DE CENTRE-VILLE VOTÉ ENTRE OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2023

Si le propriétaire de l'immeuble d'Ambiance Bien-Être a bénéficié d'une subvention de la Ville pour l'aide au ravalement de façade, d'autres commerçants ont été soutenus. Le Pass Commerce et Artisanat de Quimperlé Communauté et de la Région Bretagne a ainsi été adopté pour :

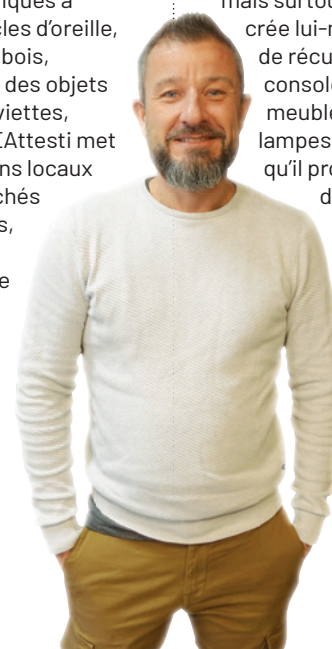
- > **Le Wagon-Lit** : 6 000 € de participation à l'aménagement d'une terrasse avec mobilier et équipements, et au renouvellement du matériel de cuisine.
- > **O'Marcoco** : 4 916,14 € de participation à la création d'une terrasse, le changement de l'enseigne et le remplacement du mobilier de cuisine.
- > **L'Échappée Belle** : 5 852,70 € de participation à l'installation d'une terrasse et le changement de menuiseries.



CREAttesti

L'installation de Delphine Battesti en basse-ville de Quimperlé lui permet d'avoir un espace pour son atelier et pour exposer l'ensemble de ses créations. Delphine Battesti réalise des pièces uniques à partir de bois ou de plexiglas. Des boucles d'oreille, broches, tableaux en superposition de bois, objets de décoration, idées cadeaux et des objets à personnaliser (peignes, ronds de serviettes, lunettes, décapsuleurs, miroirs...). CREAttesti met aussi en valeur le travail d'autres artisans locaux que Delphine a rencontrés sur les marchés de créateurs. On y trouve ainsi des sacs, des bougies, du chocolat, du miel, des broderies ou encore des illustrations de chats réalisées sur demande ! ●

CREAttesti
Du mardi au vendredi de 10h à 17h30 sans interruption
4 Quai Brizeux / 06 49 88 81 97
dinettesti@gmail.com
www.creattesti.fr
Insta : @creattesti
FB : CREAttesti



Ethique Création

Chez David Mius, rien ne se perd, tout se transforme. Cet artisan qui adore chiner propose des objets de décorations de seconde main mais surtout, du mobilier qu'il crée lui-même à partir de bois de récupération. Des tables, consoles, meubles TV, meubles de salles de bain, lampes, porte-manteaux qu'il propose sur en ligne et depuis peu dans sa boutique de la place Hervo, partagée avec l'enseigne Feel Good. ●

Ethique Création
Du mardi au samedi, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h
Tél : 06 40 90 73 73
Insta : @ethique_creation
FB : Ethique Création



One More Style

Cristina Guyot et son fils Alexy ont ouvert mi-décembre leur boutique d'objets à personnaliser, en haute-ville. L'enseigne propose aux clients de pouvoir créer des mugs, T-shirts, tote bags ou encore des body et des bavoirs avec le texte ou l'image imprimée de son choix. Le choix du tissu (coton, polyester, bio...) est également possible. Une offre commerciale qui n'existait pas à Quimperlé et qui s'inscrit dans le prolongement de l'activité textile de la rue Génot. ●

One More Style
8 place des Écoles
Du mardi au samedi, de 10h à 12h30 et de 14h à 19h / 07 62 28 07 44
contact@onemorestyle.com
www.onemorestyle.com
FB : One More Style
Insta : @onemorestyle_france

PARTAGER L'ESPACE PUBLIC, ENSEMBLE

Le développement de nouvelles infrastructures cyclables et l'apparition récente de nouveaux engins de mobilité tels que les trottinettes électriques confortent la nécessité pour toutes et tous de connaître et d'appliquer des conduites de circulation respectueuses de chaque usager.

LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

On en croise de plus en plus mais leur réglementation est encore méconnue. Il ne faut pas les confondre avec les trottinettes musculaires (sans moteur) qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations et peuvent circuler sur le trottoir, leur vitesse étant bien moins importante. Les trottinettes électriques font partie des engins de déplacement personnels (EDP) dont la présence est de plus en plus importante dans l'espace public. Usagers particulièrement vulnérables, leurs conducteurs doivent respecter des obligations, dont les plus importantes sont :

- > Être âgé d'au moins 14 ans, circuler à 25 km/h maximum, à une personne par engin
- > Ne pas circuler sur le trottoir
- > Être équipé d'un gilet jaune lorsque les conditions de visibilité sont mauvaises, y compris en agglomération.
- > Souscrire une assurance responsabilité civile spécifique
- > En agglomération, la circulation sur bandes et pistes cyclables est obligatoire. À défaut, ils ne peuvent circuler que sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- > Hors agglomération, leur circulation est interdite sur la chaussée. Les trottinettes ne peuvent circuler que sur les voies vertes et pistes cyclables.
- > Le port du casque et l'installation de rétroviseur sont fortement recommandés.



LES VÉLOS

Si le nombre de cyclistes augmente, il convient de rappeler les plus importantes obligations à adopter :

- > Ne pas circuler sur le trottoir sauf pour les enfants de moins de 8 ans
 - > Être équipé de dispositifs lumineux (idem pour les trottinettes), et d'un gilet jaune lorsque les conditions de visibilité sont mauvaises hors agglomération
 - > Équiper son enfant de moins de 12 ans d'un casque
- Des recommandations sont également à signaler :
- > Tout comme les deux-roues motorisés, il est préconisé de rouler au milieu de la voie (en l'absence de pistes ou bandes cyclables), pour éviter d'être doublé de trop près ou de voir la portière d'un véhicule en stationnement s'ouvrir brusquement
 - > S'équiper de matériel de protection (casque, rétroviseur, écarteur de danger...)
 - > Rester à distance derrière les poids lourds ou les bus
 - > Indiquer chaque changement de direction en tendant le bras.



AFIN D'ENCOURAGER UNE PRATIQUE SÉCURISÉE DES MOBILITÉS DOUCES, LA VILLE SOUHAITE LANCER UNE ACTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES. UN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES USAGERS DE LA BICYCLETTE EST EN COURS DE CONSTRUCTION.

LES AUTOMOBILISTES

Avec des véhicules plus lourds, plus rapides, plus puissants et plus volumineux, les automobilistes doivent redoubler de prudence vis-à-vis des usagers vulnérables. C'est pourquoi des obligations leurs sont également imposées :

- > Respecter la distance de sécurité lors d'un dépassement : 1 mètre en agglomération, 1,50 mètre hors agglomération,
- > Toujours regarder l'angle mort avant un changement de direction et lors de la sortie de stationnement
- > À l'arrêt, ouvrir sa portière après avoir vérifié qu'aucun cycliste n'est engagé
- > Respecter la priorité de circulation des cyclistes et usagers de trottinettes dans les zones de rencontres et sur les chaussees
- > Ralentir avant une intersection et avant un passage piéton.





Affiche de la CGT de Pont l'Abbé (1982).

CULTURE

Alain Le Quernec, affichiste engagé

L'œuvre de cet artiste breton sera visible à la Chapelle des Ursulines et à la médiathèque à partir du 8 juin. L'occasion de revenir sur une carrière pleine de talent, d'humour, de lutte et de contrepieds.



Des partenariats de longue date

Au fil des années, Alain Le Quernec travaillera également avec la MJC de Douarnenez sur son festival de cinéma,

avec le théâtre de l'Instant de Brest, le théâtre Le Parvis à Tarbes, le musée de Morlaix, le port-Musée de Douarnenez... En 1995, il débutera une collaboration de plusieurs années avec le quotidien Le Monde où il obtiendra rapidement "carte blanche" pour exprimer avec des dessins de presse son sentiment sur l'actualité et partager son regard. Un regard qui a accompagné tant de Bretonnes et Bretons durant des décennies et qu'il sera possible de contempler avec l'exposition de cet été à Quimperlé. ●



Exposition "Éclats de lucidité" Alain Le Quernec, affichiste **Dès samedi 8 juin** Chapelle des Ursulines et médiathèque www.quimperle.bzh

*Les citations d'Alain Le Quernec sont tirées du documentaire de France 3 Bretagne « Colères d'affiches », visible sur Youtube.

Il a accompagné toutes les luttes sociales et écologiques bretonnes des années 1970 et 1980, ou presque. Non pas par sa présence dans les manifestations puisqu'Alain Le Quernec reconnaît ne pas être « un homme de foule ». Mais grâce à sa capacité à encourager et faire vivre les mouvements collectifs au travers d'affiches collées ici ou là dans l'espace public. Né au Faouët en 1944, Alain Le Quernec grandit à Lorient et connaît une révélation en seconde, période durant laquelle il dessine déjà 2 heures par jour. « C'est là que j'ai eu l'idée de faire les Beaux-arts » raconte-t-il*. Après des études au lycée Claude Bernard de Paris, c'est en Pologne, aux Beaux-Arts de Varsovie, qu'il accroit considérablement son savoir et sa créativité en matière d'affiches. « L'affiche

polonaise était un domaine de création complètement libre, ce qui était contradictoire avec l'appartenance de la Pologne au régime soviétique » explique-t-il.

Agitateur de sa terre

Rentré de Pologne, il est nommé professeur d'arts plastiques à Quimper où il organise des expositions d'affiches polonaises et réalise plusieurs créations. Mais c'est en 1973 que son engagement s'inscrit dans la durée. Présenté à Louis Le Pensec lors de la campagne des élections législatives de 1973, il crée une affiche imprimée en grand nombre : la Marianne "ESPOIR". « J'ai eu un choc d'étonnement et d'admiration. Cette affiche annonçait des temps nouveaux avec le programme 'Changer la vie' » racontera Louis Le Pensec. Deux ans plus tard, il commence à travailler avec Bernard Poignant (futur maire de Quimper), avec une affiche de Fest Noz pour le Parti

Socialiste. Son goût pour le contrepied y apparaît déjà lorsqu'il remplace la rose et le poing socialistes par un pied et une fleur.

Cri du cœur

En 1978, son affiche pour Amnesty International, mobilisée contre les dictatures militaires sud-américaines, est tirée à plus de 400 000 exemplaires et le fait connaître en dehors de la Bretagne. La même année, lors de l'épisode de marée noire liée au naufrage de l'Amoco Cadiz au large de Portsall, il conçoit en une nuit une affiche percutante. Terriblement marqué, il peine à exprimer des images et c'est donc en mots qu'il y détaille sa colère contre « le mazout de merde qui tue nos oiseaux, nos poissons, qui ruine notre pays, la Bretagne ». Son goût pour le détournement l'amène notamment en 1997 et en 1994 à faire figurer Bécassine, rouge, souillée du noir du pétrole avec le titre

"Remember Amoco" et "Pas de pitié pour les pollueurs". Développant cet art du contrepied, il crée en 1982 une affiche pour la CGT de Pont l'Abbé qui organise alors une conférence sur la grève des sardinières de la fin des années 1920. Des bigoudènes y sont représentées en procession avec un drapeau rouge, cassant les codes des pardons traditionnels et faisant de cette affiche une des plus célèbres de l'artiste.

AGENDA

SPORT

Marche avec le Collectif de Santé de Kemperle

Tous les lundis (hors vacances scolaires), à 15h
En avril : devant la médiathèque
En mai et juin : parking de l'auberge de Toulfoën

Foot

> SAMEDI 27 AVRIL
Challenge FCQ U8 U9
Stade Alexis Toulliou
> DU JEUDI 9 AU SAMEDI 11 MAI
Mondial Pupilles
Stade Jean Charter et boudrome



Badminton

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AVRIL
22^e tournoi national du BCK
Salle des Cordiers et complexe de Kerjouanneau

Anniver'cirk des Cirkopathes

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AVRIL
Prairie Saint-Nicolas

ASSOS

Conférence

MARDI 9 AVRIL - 14h
Les algues, une richesse pour la Bretagne
Lycée de Kerneuzec
www.utldes3rivieres.fr

Bourse aux vêtements

Association familiale de Quimperlé
DU MARDI 16 AU MARDI 18 AVRIL
Espace Benoîte-Groult



JOURNÉE MONDIALE DE LA VUE

Organisé par le Lions Club du Pays de Quimperlé et CCAS de la Ville
Dépistages de la vue, de l'audition et du diabète.
JEUDI 4 AVRIL de 10h à 19h30
Espace Benoîte-Groult

Kermesse de l'USQ

MERCREDI 1^{er} MAI
Stade Jean Charter et boudrome

Pétanque

> LUNDI 20 MAI
Marathon Boudrome
> DIMANCHE 23 JUIN
Championnat du Finistère Boudrome

Tir à l'arc

DIMANCHE 26 MAI
Championnat de Bretagne Kerbertrand

Judo

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI
Championnat de Bretagne Salle des Cordiers

La Kemperloise, marche-course contre le cancer

DIMANCHE 2 JUIN
Place Saint-Michel

Hand sur herbe

SAMEDI 8 JUIN
Stade de Kerneuzec

Vide-greniers

> DIMANCHE 7 AVRIL
ar re yaouank war an hent
Parking du E. Leclerc
> DIMANCHE 14 AVRIL
Chats sans toit et Macareux d'Arts
Parking du E. Leclerc
> DIMANCHE 5 MAI
AEP SKOL Diwan
Parking du E. Leclerc
> DIMANCHE 12 MAI
APE école Guéhenno
Espace Benoîte-Groult

DON DU SANG

JEUDI 25 ET VENDREDI 26 AVRIL
MERCREDI 26 ET JEUDI 27 JUIN
Espace Benoîte-Groult

CULTURE

Exposition Jean-Michel Méfort

DU 1^{er} AU 30 AVRIL
L'Echappée Belle
10 rue Brémond d'Ars

Chocolate Latino

Kenaluego
DIMANCHE 7 AVRIL
Espace Benoîte-Groult



Enez Presk

SAMEDI 20 AVRIL
à partir de 14h
Prairie Saint-Nicolas



Exposition Premiers Regards

Mona Kerloff
DU 3 AU 20 MAI
Présidial

Pardon de la chapelle de Lothéa

DIMANCHE 26 MAI

Exposition Pl et Brigitte Le Goff

DU 1^{er} AU 30 JUIN
L'Echappée Belle
10 rue Brémond d'Ars

Qult Festival

SAMEDI 15 JUIN
Abbaye Blanche
32 rue du Bourgneuf

Fête de la musique

VENDREDI 21 JUIN
Place Isole Sainte-Croix

Kermesses

> SAMEDI 22 JUIN
APE école Brizeux
> DIMANCHE 23 JUIN
APE Sainte-Croix
> VENDREDI 28 JUIN
APE école Guéhenno
> SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN
APE Kerbertrand
> DIMANCHE 30 JUIN
APE école Kersquine



ET AUSSI !

Dans le dépliant que vous trouverez dans les accueils municipaux et dans les commerces, découvrez les événements culturels du printemps proposés par la Ville.

Le document est également consultable en ligne sur le site de la Ville.



HISTOIRE

L'Hôtel du Quilio fait partie du patrimoine architectural de Quimperlé et du bel ensemble de demeures d'exceptions de la rue Brémond d'Ars. Revenons sur son histoire particulière, à l'occasion du projet de réaménagement comprenant ce bâtiment et le site des anciennes fonderies Savary-Rivière.

L'histoire de l'Hôtel du Quilio continue



Amiral Le Courriault Du Quilio (image tirée du livre *Bannalec à travers les âges* de Marcel Kervran).

Marc-Antoine Le Courriault du Quilio fait édifier sa demeure privée après 1780, juste avant la Révolution française. Il choisit alors la rue la plus chic de la ville : la rue Brémond d'Ars (1911), anciennement rue du Château et rue du Gorréquer. Menant à l'abbaye Sainte-Croix, elle traverse la presqu'île de Quimperlé. De part et d'autre, la rue est bordée des maisons des notables locaux, et ce depuis le Moyen âge. L'âge d'or de ces "hôtels particuliers", demeures urbaines luxueuses destinées à une seule famille, se situe du 17^e au 19^e siècle. Leur possession, mais aussi leur architecture et décoration sont des signes extérieurs de richesse et de prestige pour leur propriétaire. Contrairement à certains hôtels de la rue Brémond d'Ars dits "entre cour et jardin" (l'habitation se situe au fond d'une cour et la façade arrière donne sur un jardin), l'Hôtel du Quilio est construit en bord de rue. À sa construction, la propriété est constituée du bâtiment d'habitation et, sur l'arrière, de nombreuses dépendances autour d'une cour. Un jardin qui descend vers la rivière complète l'ensemble

et permet au propriétaire de bénéficier d'un écrin de verdure en plein centre-ville.

Une architecture soignée

Le style architectural de l'hôtel suit la mode de l'époque : le classicisme de la fin du règne de Louis XIV. La façade sur rue, avec ses grandes ouvertures, est strictement symétrique. L'utilisation de la pierre apparente soulignent les lignes horizontales et verticales (bandeaux, corniche, chaîne d'angle...) et ponctuent l'ensemble d'une décoration subtile, comme les clés saillantes à spirale au-dessus des fenêtres. Le raffinement de la décoration (cheminée en marbre, rosace de plafond, boiseries...) ne doit pas faire oublier que le confort restait somme toute sommaire : sans eau courante, les latrines étaient situées dans une des dépendances de la cour. Le propriétaire de cet hôtel, Marc-Antoine Le Courriault du Quilio, témoigne d'un goût certain pour la grande architecture versaillaise. Officier de la garde royale, il affirme son rang en élevant sa demeure en lieu et place d'un bâtiment antérieur.

Tout au long du 19^e siècle, l'hôtel conserve sa fonction d'habitation notamment pour d'illustres personnages (l'ancien maire de Lorient Esnault Deschatelets, le contre-amiral Le Courriault du Quilio, grand marin et petit-fils du premier propriétaire...).

Le temps des écoles

À partir de 1914, l'hôtel particulier devient école. De cette période du "Pensionnat Jeanne d'Arc" date une carte postale où sont encore présentes les lucarnes en bordure de toiture. 70 ans plus tard, la municipalité rachète la propriété. Un projet de logements locatifs sociaux menace l'intégrité du site et des voix s'élèvent pour défendre l'Hôtel du Quilio. C'est donc finalement l'ancien jardin qui est investi de constructions neuves. L'hôtel quant à lui, demeure école, mais de musique cette fois : il abrite le Conservatoire de musique et de danse, qui déménagera en haute-ville lors de la livraison du nouvel équipement intercommunal fin 2026. L'Hôtel du Quilio va ainsi connaître de nouveaux usages que les associations, les habitants et les architectes de l'Ateliers Ribines ont commencé à envisager depuis le printemps 2023, dans le cadre d'un projet de renaturation et de création de tiers-lieu, au cœur de Quimperlé. ●

Sources :
Prestige d'une cité bretonne. Quimperlé. Les rues du Château et du Gorréquer. Ouvrage collectif : Société d'histoire du pays de Kemperlé, Bannalec, 1990. p. 170, 454-456, 464-467, 524-525
Service de l'Inventaire de la Région Bretagne.

© Inventaire général, ADAQP

Marc-Antoine Le Courriault du Quilio, officier de la garde royale, affirme son rang en élevant sa demeure en lieu et place d'un bâtiment antérieur ».

En direct du Conseil municipal



SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

Budget

Le Débat d'Orientation Budgétaire a permis aux élu.e.s d'échanger sur les finances de la Ville et ses perspectives pour 2024 (voir pages 6-7). La poussée inflationniste se fait ressentir sur les dépenses de fonctionnement, ce qui contraint fortement les finances de la Ville. L'année 2022 avait été marquée par un effet de ciseaux avec des dépenses de fonctionnement qui augmentaient plus rapidement que les recettes. Cette tendance s'est prolongée en 2023, comme cela était attendu. C'est la raison pour laquelle la fiscalité locale avait été réévaluée l'année dernière, afin de faire face, en particulier, à l'explosion des coûts de l'énergie.

Notons notamment en 2023 :

- > les revalorisations des fonctionnaires, décidées par le gouvernement, non compensées par l'État
- > la forte hausse des taux d'intérêts
- > la forte baisse des droits de mutation (-33%)
- > la baisse de la Dotation globale de fonctionnement de l'État (-104 000 €).

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2024 s'inscrivent dans la continuité des lignes directrices fixées en 2022 : recours aux cofinancements pour les investissements structurants, maintien de la qualité de service public, maîtrise du niveau de dépense publique.

Écoles

La Ville de Quimperlé est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2024. Une opération est présentée en vue de l'obtention de subventions : les travaux d'amélioration énergétique dans 4 écoles pour un montant de 374 800 € HT.

Tempête

Les collectivités territoriales

peuvent bénéficier d'une indemnisation suite aux dégâts causés par la tempête Ciaran sur les biens non assurables par le biais de la dotation de solidarité pour événements climatiques (DSEC). La Ville sollicite l'État à hauteur de 30 % pour financer des travaux de remise en état de l'éclairage public, d'élagage et de sécurisation, et la réparation de la tyrolienne du parc des Gorrêts. Montant total : 24 150 € HT.

Mobilités

> En pleine évolution, le secteur de la gare nécessite des places de stationnement supplémentaires. Acquises par Quimperlé Communauté, deux nouvelles parcelles seront aménagées pour créer 41 places dans le prolongement des parkings existants. Les travaux seront cofinancés à part égale entre la Ville et Quimperlé Communauté pour un montant total de 300 000 € HT.
> Opérationnel depuis l'automne 2023, l'aménagement cyclable de la rue de Quimper fait partie de la liaison intercommunale entre Quimperlé et Mellac. La Ville sollicite le fonds de concours de Quimperlé Communauté pour cofinancer cette opération d'un montant total de 736 981 € HT.

Redynamisation du centre-ville

Pour rénover son centre historique, le Conseil municipal adopte une subvention pour création d'une nouvelle enseigne commerciale (833,33 €) et deux subventions pour ravalement d'un bâtiment rue de la Tour d'Auvergne, et d'un autre rue de La Villemarqué (9 530,70 €).

Égalité Femmes-Hommes

La zone d'activités économiques de K1 va être étendue par Quimperlé Communauté et 3 voies intérieures la composeront. La Ville décide à l'unanimité de leur donner ces noms de femmes : Thérèse Peltier, première femme pilote d'avion ; Elisa Deroche, première au monde à avoir obtenu son

brevet de pilote-aviatrice ; Claire Roman, première aviatrice militaire française. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions égalité femmes-hommes.

Culture

> Une convention est adoptée pour formaliser le partenariat entre la Ville et Quimperlé Communauté dans le cadre du concert Siyotanka, le Bâton qui chante à l'Espace Benoîte-Groult les 10 et 11 février 2024. Une master classe avec les élèves du Conservatoire et réseau musique & danse de Quimperlé Communauté, suivie d'un concert sont co-organisés.
> Une convention est adoptée pour formaliser le partenariat entre la Ville l'association ciné spectacles - Théâtre Le Strapontin, scène des arts de la parole dans le cadre du spectacle Starting Block, de la collective Ces Filles Là, co-organisé le 22 février 2024.
> En 2024, l'association Chlorofilm Quimperlé va mener deux nouvelles actions pour les enfants : une séance chaque mercredi matin et un cycle de films de patrimoine durant les vacances d'été (Pell'Culture). La nouvelle convention de partenariat est adoptée avec Quimperlé Communauté et la Ville.

Sport

Le Conseil municipal autorise la mise à disposition à titre gracieux du complexe tennistique au profit du Tennis Club de Quimperlé Officiel qui contribue au développement de la pratique sportive et à l'animation de la commune. La convention de mise à disposition est adoptée à l'unanimité. ●

Prochaines réunions du Conseil municipal :
> MERCREDI 29 MAI 2024
> MERCREDI 3 JUILLET 2024

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur notre site Internet : www.quimperle.bzh



Retrouvez les décisions importantes du Conseil municipal sur la page Facebook /VilleQuimperle et le compte X @QuimperleVille.

SUIVEZ LE CONSEIL MUNICIPAL À DISTANCE

Les Conseils municipaux sont filmés et retransmis en direct puis en différé sur www.astydeme.fr/conseil-quimperle. Un bon moyen de donner plus de visibilité à la vie démocratique de la cité, tout en permettant à chacun de s'informer de l'avancée des grands projets de la Ville. Vous pouvez retrouver les vidéos des derniers conseils et l'ensemble des délibérations sur www.quimperle.bzh.



Quimperlé d'abord

UNE PONCTION ACCENTUÉE DE L'INTERCOMMUNALITÉ SUR LES FINANCES DE LA VILLE-CENTRE ET SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES QUIMPERLOISES.

Quimperlé communauté n'hésite pas à poursuivre, par le pacte fiscal et financier dernièrement voté par la majorité de Michaël Quernez à pomper les finances de Quimperlé. Aujourd'hui taxe d'aménagement, et demain taxe foncière sur les équipements professionnels.

Dernier exemple d'actualité : l'extension du parking de la gare. Alors que celle-ci répond avant tout au besoin des « navetteurs usagers du PEM (Trains, bus...) » comme précisé dans les textes présentés en Conseil municipal du 24 janvier dernier, les navetteurs n'étant pas que des Quimperlois, l'intercommunalité demande à Quimperlé une participation exclusive à hauteur de 50 % du coût fixé aujourd'hui à 300 000 HT. Cette proposition validée par le maire de Quimperlé est inacceptable.

Quant aux habitants Quimperlois, la taxe foncière va une nouvelle fois augmenter. Pour la part communale, après l'augmentation de 23,10 % subie en 2023, la taxe foncière va s'alourdir de +3,9 % en 2024. Mais le pire n'est pas à ce niveau. Plus largement pour celle de l'intercommunalité. Un nouveau record largement battu.

Ce qui est envisagé à ce niveau est insupportable. Le taux de la part intercommunale progressera de 106 % qui situera alors l'évolution de la taxe foncière de l'intercommunalité à +115,4 %. Le record de Quimperlé en 2023 est ainsi pulvérisé. Ceci, sans compter sur une aggravation de la taxe d'ordure ménagère qui va dérapier de 3,90 % minimum. Pour la présidence de Quimperlé Communauté, c'est anecdotique. Pas pour les familles Quimperloises : c'est une baisse du pouvoir d'achat.

D'autant plus qu'un accroissement concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement découlant du transfert de compétence, notamment pour les Quimperlois va aggraver l'addition. Eau : + 47,4 % sur 2 ans pour l'abonnement, +16,4 % sur le prix du m³ pour la même période.

Assainissement : +34,05 € pour l'abonnement toujours sur 2 ans (jusqu'à présent les Quimperlois bénéficiaient d'un abonnement gratuit toujours maintenu par les municipalités précédentes) ; + 65,10 % sur le prix du m³.

L'année dernière, le Président Sébastien Miossec se félicitait de ne pas avoir augmenté les taux des impôts des particuliers. Constatons qu'il se rattrape abusivement sur 2024. Mobilisons-nous pour s'opposer à cette politique fiscale du Pays de Quimperlé. ●

ALAIN KERHERVÉ
ET SON GROUPE

Uni·e·s pour Quimperlé

QUIMPERLÉ, CITÉ OUVERTE AUX AUTRES ET AU MONDE.

À l'occasion d'un des rassemblements, portés par de nombreuses associations, contre la loi immigration en janvier, et avant le rendu du conseil constitutionnel, la majorité municipale avait souhaité réaffirmer les valeurs de solidarité et d'hospitalité qui sont au cœur de son projet politique. Notre pays s'est toujours construit avec l'immigration. Aujourd'hui près d'une Française sur quatre a un parent ayant connu un parcours migratoire. Cette histoire longue, qui a façonné notre pays, sa richesse et son rayonnement, ne peut être balayée à coups de fantasmes xénophobes et racistes. Nous savons les précieux et multiples apports de l'immigration pour notre pays. Nous poursuivrons avec détermination cette politique d'accueil digne des réfugié.e.s et leur intégration.

Pour rappel, Quimperlé a été l'une des premières villes du département du Finistère à accueillir, fin 2006, un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

À l'origine de cette installation, il y avait l'équipe de l'ancien maire Daniel Le Bras. En 2014, Quimperlé a accueilli un service d'accueil des mineurs isolés étrangers, le SAMIE. À cette occasion, nous avons créé un réseau de familles d'accueil, les familles Kalon, afin d'aider ces jeunes migrants à s'intégrer le mieux possible dans notre société. Ce réseau perdure toujours et montre son efficacité quant à l'intégration réussie de ces jeunes.

Lorsque nous avons été élus en 2014, nous avons mis en place notre Semaine internationale « Regards croisés sur le monde », dont le but est de fédérer les associations locales en lien avec l'international et de permettre de plonger nos regards dans de nouvelles cultures et d'appréhender le monde autrement, d'accepter nos différences, de promouvoir la diversité culturelle, et de donner des clés pour mieux comprendre l'autre.

La Mairie de Quimperlé, à travers ses différents services, a à cœur d'apporter un soutien fort et permanent aux associations d'accueil et d'accompagnement des personnes exilées, qui font un travail exceptionnel (Cent pour un toit, le CLEAS, Babellium, Ty pouce, la LDH mais aussi les associations caritatives du territoire...). La France doit rester une terre d'accueil et la République son outil d'intégration. ●

« UNI·E·S POUR QUIMPERLÉ »
AVEC MICHAËL QUERNEZ – MAJORITÉ MUNICIPALE

Quimperlé, décidons ensemble

LES CONTRIBUABLES QUIMPERLOIS ONT-ILS LES MOYENS DES AMBITIONS DU MAIRE ?

Avec la Taxe d'Habitation (TH), chaque habitant participait, peu ou prou, à financer les services publics communaux. Par la volonté du président (EM), la TH a été supprimée, reportant de facto sur les propriétaires fonciers, le poids de la fiscalité locale (Taxe Foncière et TH sur les Résidences Secondaires).

L'État ne compense plus intégralement la perte financière induite, tout comme il détruit les services publics et ampute les conquits sociaux (écoles, hôpitaux, santé, justice, retraites, etc).

La caste dirigeante actuelle préfère dilapider des milliards d'€uros pour financer les guerres... provoquées par les puissances financières américaines, qui tentent ainsi, désespérément, de conserver leur hégémonie (domination) sur le monde... au prix du sang des Peuples ! QDE dit NON aux guerres du cartel bancaire ! QDE dit OUI à la PAIX des Braves !

Ainsi l'injustice fiscale, dénoncée par les Gilets Jaunes, s'aggrave encore : après avoir outrageusement favorisé les « hyper-riches », EM paupérise toujours plus le « prolétariat » : travailleurs, paysans, commerçants, artisans, entrepreneurs, propriétaires, nous sommes collectivement pressurés (taxes et impôts), prisonniers d'une technocratie « libérale », acculés à la faillite (« en marche ou crève »), obligés de vendre (brader) et, pour certains, poussés au suicide !

Augmenter encore les contraintes fiscales, c'est favoriser le grand capital (esclavagiste) et le cartel bancaire (prédateur) :

Efforts et sueur // exploitation et profits ;
Dépossession // accaparement et concentration (des terres, des matières premières et des biens) ;
Détresse sociale // surveillance et contrôle social ;
Liberté // fascisme (= État totalitaire au service des intérêts économiques privés).

Les Français sont déjà lourdement taxés ; n'aggravons pas davantage la pression fiscale locale, s'ajoutant à l'inflation des prix (= spéculation financière !).

Dès lors, QDE estime que les gros projets, non-essentiels ou non-urgents, doivent être reportés (échangeur de Kergostiou et ludothèque).

Nous dénonçons l'escalade dans l'endettement de la Ville ! Les contribuables quimperlois n'ont pas les moyens de financer les ambitions de Monsieur le Maire. ●

ERIC SAINTILAN, SONIA OLLIVIER,
MICHEL TOBIE ET LEUR ÉQUIPE

Faire mieux ensemble

IL Y A CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI VIENNENT.

Les dernières réunions publiques sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ou le lancement du chantier du conservatoire n'ont pas eu le succès escompté ; trop peu de Quimperlois y ont assisté.

L'explication simpliste pourrait être l'habitude bien française de préférer vociférer plutôt qu'écouter sagement les discours politiques, toutefois, pour une ville de 12 000 habitants on peut s'interroger sur cette désaffection de nos citoyens. Peut-être une usure due aux sempiternelles explications sur le mur financier qui a induit une douloureuse hausse des impôts sans pour autant ralentir la frénésie des investissements parfois discutables ?

Discutable aussi, la politique d'accompagnement des professionnels de santé désireux de s'implanter sur notre territoire et éconduits vers le bassin d'emploi lorientais. Concernant les commerces, les prévisions des grands travaux dans les trois prochaines années en font frémir plus d'un autour de la rue Génot ou de la basse-ville. Une grande enseigne de l'immobilier vient d'ouvrir le ban de la fuite de notre ville attractive, sera-t-il possible de retenir les autres ?

Peut-être qu'un grand marché du dimanche de la place de Gaulle à la place Hervo empruntant la rue de la paix pourrait redonner un souffle de vie à notre citée somnolente...

Quimperlé et ses environs ne sont pas épargnés par la multiplication de certaines espèces animales engendrant des dégâts ou des nuisances. Des mesures sont prises au niveau communautaire pour juguler la prolifération des choucous, sangliers ou autres ragondins, mais récemment, des regroupements de milliers d'étourneaux apportent de nouvelles nuisances (bruit, odeur, inquiétude sanitaire, carrosseries tachées...) en plein centre-ville. Bien sûr, le respect du monde animal ne permet pas de combattre ces délicats volatiles ; aussi pour la municipalité, un simple effarouchement devrait suffire à déplacer ces charmants oiseaux afin de permettre à bon nombre de Quimperlois de retrouver la quiétude espérée. Il est donc urgent de rechercher des propriétaires disposant d'un terrain pouvant accueillir leurs murmurations en toute liberté. ●

SERGE NILLY, BRUNO GOENVIC
ET LEUR ÉQUIPE

20
TERRE
DE JEUX
24



FAITES DU SPORT !

INITIATIONS

DÉCOUVERTES

JEUX GONFLABLES

17H : SÉANCE FITNESS

animations sportives gratuites

pour toutes et tous !

en parallèle avec le RaidAdos,
raid nature des collégiens



DIMANCHE 16 JUIN 2024

PRAIRIE SAINT-NICOLAS | DE 13H30 À 18H

Canoë Kayak de la Communauté de Quimperlé - Kemperle Triathlon
Badminton Club Kemperle - Les CirKoPathes - Les Araignées de L'Ouest
Kemperle Basket Club - Club d'Oriente Lorient - Tennis de Table Kemperle
Association des Tireurs à l'Arc Quimperlé - Rugby Olympique Club Kemperle
Hand Ball Club Quimperlé - Union Cycliste Quimperloise - Kemperle Volley Ball

